



COMMISSION FOOT EDUCATIF

Procès-Verbal N° 26

Réunion du : Mardi 17 mars 2026

Président : M. José VIVERO

Secrétaires de séance : M. Romeo PRIZZI

Membres : Mme REGNIER Ludivine (CTD-PPF) - MM. M. Tito DOUNGOUMA-FOKY (CTD DAP) - BENITEZ Luca (Agent de développement) - Frédéric BAUMANN

ORDRE DU JOUR

- Informations

- Traitement du courrier

- rappel Rencontres Idéales

- football au féminin

- amendes financières et matchs reportés et rectificatifs précédents PV

INFORMATIONS FOOTBALL EDUCATIF

Ci-après les documents concernant le Football Educatif ainsi que les Rappels pour toute la saison et les Désidératas sur la Page d'Accueil du District « **DOCUMENTS FOOT EDUCATIF** » ou en cliquant sur le lien suivant : <https://var.fff.fr/docs-foot-animation/>

REGLEMENT DEPARTEMENT TECHNIQUE ET FOOT EDUCATIF : <https://var.fff.fr/wp-content/uploads/sites/66/2024/09/Reglement-Foot-Educatif-et-Departement-Technique-saison-2024-2025.pdf>

RAPPEL - Article 4 bis :

Montant des amendes en cas d'absence d'équipes

MANIFESTATION	DETAIL	AMENDE
JOURNEES DEPARTEMENTALES	Les rentrées du foot, Plateau de Noël, journée nationale des débutants, journée des clubs labellisés (U11) et Festival Foot U13- Pitch	Montant 50 €
PLATEAUX U6 à U11 et U6F à U11F		Montant 30 € par équipe
AUX RENCONTRES U12, U13 et U13F		Equivalent au montant du forfait

Rappel : Pour les catégories U6 à U11 (G et F), la transmission des feuilles de plateaux se fera via l'application FAL au plus tard le lundi suivant le plateau à 18h.

INFO IMPORTANTE EN U12 – U13 :

Rappel article 3 des règlements généraux du Département Technique et Foot Educatif :

Pour les U12G/U13G (tous niveaux) les clubs devront utiliser la Feuille de Match Informatisée (FMI). En cas de problèmes contacter le responsable FMI suivant : **M Patrick FAUTRAD – 06.09.20.53.90**

Rappel Non-utilisation de la FMI = 50 € et non transmission de la FMI dans les délais = 35 €

Pour les catégories U6 à U11, en cas de non-retours des feuilles de plateaux, des amendes seront appliquées :

- Club organisateur = 30 €
- Club participant qui ne remplit pas la feuille de licences = 30 €

Rappel Article 213 des règlements généraux du District du Var

– Non-respect de la catégorie d'âge - Absence de sur classement - Mixité Dans les cas énumérés aux articles 73, 153, 155 et 168 », ... une amende de 25 € est infligée pour tout joueur en état d'infraction même si aucune réserve valable ne l'a visé.

Rappel Article 215 des règlements généraux du District du Var

- Participation à plus d'une rencontre le même jour ou au cours de deux jours consécutifs *Est passible d'une suspension du joueur qui a enfreint les dispositions de l'article 151 des présents Règlements, son club encourant une amende, dont le montant a 85 €, même en l'absence de réserves.*

Suite à de nombreux retards dans la transmission des convocations, la Commission du Football Éducatif vous rappelle les dispositions en vigueur.

Conformément à l'article 3 du Règlement du Football Éducatif et à l'article 53 des Règlements Sportifs du District du Var (consultables sur le site dans l'onglet **District > Annuaires-Règlements > Règlements Sportifs**), les convocations doivent impérativement parvenir à la boîte mail du secrétariat du District avant le mercredi à 18h précédant la rencontre.

À défaut :

- Catégorie U12-U13 :

Aucun horaire sera publié, la rencontre n'aura pas lieu et un dossier sera ouvert en C.S.R.

- Catégories U6 à U9 et U10-U11 (triangulaire ou plateau) :

Le plateau et/ou la triangulaire sera maintenu, mais le club recevant sera sanctionné par l'amende prévue.

En effet, le nombre d'équipes concernées ne permet pas une réorganisation de dernière minute sans risques de pénaliser plusieurs clubs.

Nous vous remercions de bien vouloir respecter ces délais pour le bon fonctionnement de l'organisation sportive.

LICENCES

Pour pouvoir prendre part aux activités officielles organisées par la Fédération, la Ligue de la Méditerranée, le District ou les clubs affiliés, tout joueur, dirigeant, éducateur ou arbitre doit être titulaire d'une licence FFF établie au titre de la saison en cours.

Les conditions de participation individuelles ou collectives sont celles prévus par les Règlements Généraux et les présents règlements.

Obligation de présentation des licences avant chaque match et vérification de l'identité des joueurs en cas de manquement la Commission transmettra systématiquement les dossiers à la Commission Statuts et Règlements (CSR).

DESIDERATAS

Rappel Article 53 des RG Département Technique et Foot Educatif du District du Var : La constitution des Poules U10 à U13G et U13F et l'établissement des calendriers des catégories U6 à U13 (G et F) sont à la charge de la Commission Foot Educatif. Ces calendriers sont portés à la connaissance des clubs sur le site internet du District du Var en début de saison et via FootClubs. Les prescriptions de l'art.53 des

Règlements Sportifs du District (expédition des convocations) s'appliquent aux catégories d'Age gérées par la section F.E.

Article 53 a) Le club recevant est tenu d'expédier au District, de préférence au moyen de l'adresse e-mail officielle du club, les imprimés prévus à cet effet, indiquant la date, l'heure et le lieu du match pour affichage sur Internet et dans Footclubs 10 jours au moins avant la date fixée au calendrier, c'est-à-dire, être réceptionnés par le Secrétariat avant le mercredi à 18h, de la semaine précédant la rencontre. Passé ce délai le club fautif sera pénalisé d'une amende de 20 € si aucun horaire n'est parvenu au District du Var dans les 10 jours avant la date du match que ce soit en championnat, en Coupe du Var, match remis ou donné à rejouer, seniors et jeunes, aucun horaire ne sera publié et aucun arbitre ne sera désigné. La rencontre n'aura pas lieu et le club fautif pourrait avoir match perdu par pénalité selon la décision de la commission compétente.

Rappel sur l'établissement des horaires :

Les catégories U6 à U11 peuvent jouer le SAMEDI à partir de 9h00 jusqu'à 12h30 (matin) et l'après-midi de 13h30 à 17h30, fin du plateau.

Les matchs U12 et U13 pourront débuter le matin à partir de 9h00 (coup d'envoi) jusqu'à 12h30 et l'après-midi de 13h30 à 16h30 (coup d'envoi)

Pour les catégories U12, U13, et U13F, les clubs ne souhaitant pas jouer le samedi matin devront, en début de phase, le signaler uniquement par mail officiel au DISTRICT.

EQUIPES JOUANT UNIQUEMENT LE SAMEDI APRES MIDI

500452 – LE LUC en U12
554245 – ENT FREJUS ST RAPHAEL en U12 (équipe 2)
548270 – PAYS DE FAYENCE en U13, en U12 (équipe 1 et 2)
516999 – PUGETOIS FC en U13
503183 – GARDIA CLUB en U13 (équipe 1 et 2)
526881 – RAMATUELLE FC en U13 (niveau 2)
521680 – USAM en U13 (niveau 2)
521151 – LE REVEST FC en U 13 F
519052 – US PRADETANNE en U12 N1
565038 – ETOILE SPORTIVE CAMPSOISE en U13
554245 – ET.F.C FREJUS SAINT RAPHAEL en U12 (niveau 1)
565038 – ETOILE SPORTIVE CAMPSOISE en U12
503105 – FC VIDAUBAN en U13
500102 – HYERES FC en U12 N1
560839 – FC LE LAVANDOU BORMES en U12 N3 + N4
563544 – S.C. NANS LES PINS en U12 N2

EQUIPE FORFAIT GENERAL

564138 – MY IDEAL SOCCER ACADEMY (MISA) U12 N4 Poule H

FEMININES

SAISON 2025 / 2026 – ENGAGEMENTS : UNIQUEMENT PAR FAL

CATEGORIE U6F / U8F

Clubs engagés : AV.S. MARVIVO – ENT FC SEYNOIS 1 – FC REVESTOS- SC TOULON- US CARQUEIRANNE LA CRAU 1 - US CARQUEIRANNE LA CRAU 2-USAM TOULON

CATEGORIE U9F / U11F Foot à 5

Clubs engagés : AV.S. MARVIVO 1 – ENT FC SEYNOIS –ENT PIVOTTE SERINETTE- FC REVESTOS 1- FC REVESTOS 2– SC TOULON- US CARQUEIRANNE LA CRAU 1- US CARQUEIRANNE LA CRAU 2- ST TRANS- US CUERS PIERREFEU- US ST MANDRIER- HYERES FC- RAMATUELLE FC – ASPTT HYERES- USAM TOULON 1 – USAM TOULON 2– FC PUGET

CATEGORIE U11F Foot à 8

Clubs engagés : AV.S. MARVIVO – ENT FC SEYNOIS – SC DRAGUIGNAN – FC PUGET – USAM TOULON

Journée des clubs labellises U11F

Le District du Var de Football organise le **Samedi 14 Mars 2026** « Journée Départementale U11 » réservée aux clubs labellisés (Jeunes et Féminines) et aux clubs valorisés par le Certificat Départemental.

Celle-ci aura lieu au stade Pierre Brossolette de Garéoult de 9h30 à 17h30. Nous organiserons cette action en plusieurs groupes.

Les filles (U9F-U11F) pratiqueront le foot à 8 (une équipe maximum par club).

Les clubs absents non excusées avant le lundi 2 mars seront sanctionnés d'une amende de 50€.

CLUBS CONCERNES :

*SC DRAGUIGNAN
AVS MAR VIVO
FC REVESTOS
USAM TOULON
SC TRANSIAN
FC PUGETOIS
US CARQUEIRANNE LA CRAU
HYERES F.C.
ET. F.C. FREJUS SAINT RAPHAEL
SPORTING CLUB TOULON
ENT.F.C. SEYNOIS ET.S
ENT. PIVOTTE SERINETTE TOULON
FC RAMATUELLOIS*

3ème phase en U10 Garçons Niveau 3

Journée 5 : 28/03/26 :

Site : US OLLIOULAISE	USAM Toulon 1F
Site : US ST MANDRIER	FC La Seyne 1F
Site: AV.S MARVIVO	AV.S Marvivo1F
Site: AC FLAYOSCAISE	SC Draguignan 1F

Toutes les informations sont à retrouver sur FAL (U10 garçons- 3eme phase)

CATEGORIE U13F

Clubs engagés : AV.S. MARVIVO 1 – AV S MARVIVO 2 – ENT FC SEYNOIS –ENT PIVOTTE SERINETTE- FC REVESTOIS- SC TOULON- US CARQUEIRANNE LA CRAU - ST TRANS- US LA CADIERE- FC RAMATUELLE- TOULON USAM- EFC FREJUS/ST RAPHAEL – FC PUGET- SC DRAGUIGNAN 1- SC DRAGUIGNAN 2 - ST O. MAXIMIN- LE VAL- AS BRIGNOLES- US VAL D'ISSELE- AS LA BEAUCAIRE- HYERES FC – CUERS /PIERREFEU US

MATCH REPORTE

En raison des conditions météorologiques survenues le samedi 14 mars, certaines rencontres de critérium U13F n'ont pu être jouées. La Commission Foot éducatif décide que les matches seront à jouer au plus tard le 26/04 dernier délai. En attente de convocation.

A jouer le 08 avril 2026

Critérium U13F à 8

Niveau 1 : Journée 5 du 14/03/2026 : EFC Fréjus St Raph / SC Toulon

A jouer au plus tard le 12 avril 2026

Critérium U13F à 8

Niveau 1 : Journée 3 du 07/02/26/2026 : US Carqueiranne La Crau / EFC Fréjus St Raph

A jouer au plus tard le 26 avril 2026

Critérium U13F à 8

Niveau 2 : Journée 5 du 14/03/2026 : SC Draguignan 2 / FC LE REVEST

Niveau 3 : Journée 5 du 14/03/2026 : FC Puget / AV S MARVIVO 2

FESTIVAL FOOT U12F / U13F PITCH

Clubs qualifiés pour la finale départementale le 28 mars 2026

(Sous réserve de vérification de la commission)

1ère rencontres



TIRAGE RENCONTRE 1 U13F

BELGIQUE			PAYS-BAS
PORTUGAL			COTE D'IVOIRE
MAROC			BRÉSIL
ÉTATS-UNIS			TUNISIE

1 éducateur(trice) + 1 dirigeant(e) maximum par équipe

2 jeux de couleurs par équipe (la première annoncée change si besoin)

Maillots numérotés

OPERATION « ESPOIRS du FOOTBALL »

SAISON 2025/2026

Détecter/Evaluer / Perfectionner / Accompagner

U12F (2014)	Mardi 14 avril 2026 <u>Sur convocation du CTD PPF</u>
U13F (2013)	<u>Dates des centres de Perfectionnement de Secteur :</u> Vendredi 24 avril 2026 <u>Sur convocation du CTD PPF</u>

JOURNEE DEPARTEMENTALE FEMININES

Samedi 11 AVRIL 2026 à CARQUEIRANNE LA CRAU

Plus d'informations à venir

GARÇONS

SAISON 2025 / 2026 – ENGAGEMENTS : **UNIQUEMENT PAR FAL**

INFORMATIONS

RAPPEL : REGLEMENTS SPORTIFS

CHAPITRE III : FORFAIT SUR TERRAIN - Feuille de match

Article 63 : FORFAIT EN MATCHS OFFICIELS

2°/ Forfait sur terrain :

1 – L'arbitre constatera d'office, au bout d'un quart d'heure, l'absence de l'une des deux équipes, même si cela ne lui est pas demandé et portera sur la feuille de match l'heure du constat.

CATEGORIE U6G / U9G

DEPARTEMENT TECHNIQUE - COMMISSION FOOT EDUCATIF
REFERENTS DE SECTEURS

RESPONSABLES	SECTEURS				
	1- LE GOLFE	2- DRAGUIGNAN	3-CENTRE VAR	4-HYERES CUERS	5-TOULON
NOM	VIVERO	ZEGRE	BONNAS	GERBY	LAUGERO
PRENOM	José	Nadia	Elina	Hubert	Carole

PAS DE DESIDERATA : U10 – U11

Ces catégories se jouent sous forme de plateau

PLATEAUX U10 / U11

Nous vous informons que les reports de plateau concernant les catégories U10 / U11 ne sont pas faisables, seule la Commission Foot Educatif est habilitée à reporter le plateau en cas de force majeure.

Rappel : Si le club recevant n'est pas en mesure d'organiser le plateau, il doit prévenir le District du Var et la Commission Foot Educatif du Département Technique de manière à trouver une solution pour faire jouer les 2 autres clubs.

De plus, nous vous signalons que les dates de plateau sont programmées sur le planning du District du Var et qu'elles sont prioritaires sur les Tournois entre clubs.

Dans le cas d'un plateau se déroulant avec 4 équipes il doit comporter seulement 2 rencontres par EQUIPE pour respecter le temps de jeu imposé.

Les feuilles de match des plateaux doivent être rentrées uniquement par le FAL

CATEGORIE U12 / U13

FESTIVAL FOOT U12 / U13 PITCH

Clubs qualifiés pour la finale départementale le 28 mars 2026

(Sous réserve de vérification de la commission)

1ère rencontres

TIRAGE RENCONTRE 1 U13G



JAPON



FRANCE



NOUVELLE-ZÉLANDE



CANADA



SÉNÉGAL



URUGUAY



ARGENTINE



ALLEMAGNE



AUSTRALIE



ESPAGNE



ALGÉRIE



SUISSE



MEXIQUE



EGYPTE



ANGLETERRE



CORÉE DU SUD

1 éducateur(trice) + 1 dirigeant(e) maximum par équipe

2 jeux de couleurs par équipe (la première annoncée change si besoin)

Maillots numérotés

MATCH REPORTES / TERRAIN IMPRATICABLES

La Commission décide matchs à jouer au plus tard le 18/04 dernier délai ou un MERCREDI. Merci de nous préciser les horaires rapidement (avec ACCORD du club adverse) art.53

U12 N2 - poule A - Journée 4 du 07/02/2026 : FC SEYNOIS 2 / BESSE 1

U13 N2 – poule B – Journée 6 du 07/03/2026 : FC PUGETOIS / C.A.CANNETOIS

La Commission décide matchs à jouer au plus tard le 25/04 dernier délai ou un MERCREDI. Merci de nous préciser les horaires rapidement (avec ACCORD du club adverse) art.53

U12 N2 - poule A - Journée 2 du 17/01/2026 : FC SEYNOIS / US SANARY

U12 N2 - poule C - Journée 2 du 17/01/2026 : CA CANNET / ENT PIVOTTE

U12 N3 - poule A - Journée 2 du 17/01/2026 : FC GRIMAUD / US PRADET

U12 N4 - poule D - Journée 2 du 17/01/2026 : FC LAVANDOU- BORMES / FC CARNOULES

U12 N4 - poule E - Journée 2 du 17/01/2026 : FC CARNOULES / FC BELGENTIER

U12 N4 - poule G - Journée 2 du 17/01/2026 : US RIANES / SC CARCES-COTIGNAC

U12 N4 - poule J - Journée 2 du 17/01/2026 : AC FLAYOSC 1 / US LUC 2

U12 N4 - poule J - Journée 3 du 31/01/2026 : US LUC 2 / CA ROQUEBRUNE 3

U12 N1 – poule A – Journée 4 du 07/02/2026 : ENT.FC SEYNOIS 1 / AS BRIGNOLES 1

U12 N4 - poule G - Journée 4 du 07/02/2026 : US RIANES 1 / O. ST MAXIMIN 2

U12 N4 - poule J - Journée 4 du 07/02/2026 : EFC FREJUS ST RAPHAEL 3 / US LUC 2

U13 N1 - poule B - Journée 5 du 14/02/2026 : O. ST MAXIMIN 1 - EFC FREJUS ST RAPHAEL 1

U13 N4 - poule F - Journée 5 du 14/02/2026 : AS GIENS 1 - HYERES FC 3

U13 N4 - poule G - Journée 5 du 14/02/2026 : FC SEYNOIS 2 - ASPTT TOULON 1

U12 N4 - poule G - Journée 5 du 14/02/2026 : O. ST MAXIMIN 2 - FC LE MUY 2

U12 N2 - poule A - Journée 5 du 14/02/2026 : BESSE 1 - FC PUGETOIS 1

U12 N2 Poule C : journée 2 du 17/01/2026 CA CANNET / ENT PIVOTTE ne sera pas jouée car PIVOTTE a déjà joué son quota de match (FC GRIMAUDOIS remplacé par la suite par CA CANNETOIS)

DEMANDE DE REPORT DE MATCH

Vu courriel du FC SEYNOIS concernant la demande de report de matchs pour cause de TOURNOI A L'ETRANGER,

Vu les accords par courriel des clubs du GARDIA CLUB et de CLARET MONTETY

La Commission du Foot Educatif décide :

U12 NIV 1 FC SEYNOIS / LA GARDE initialement prévu le 04/04/2026 (Week end de pâques - tournoi à l'étranger).

U12 NIV 2 FC SEYNOIS / CLARET initialement prévu le 04/04/2026 (Week end de pâques - tournoi à l'étranger).

La Commission décide matchs à jouer au plus tard le 25/04 dernier délai ou un MERCREDI. Merci de nous préciser les horaires rapidement

Vu courriel du FC SEYNOIS concernant la demande de report du match pour cause de TERRAINS FERMES

La Commission du Foot Educatif décide :

U12 NIV 1 – FC SEYNOIS / BRIGNOLES initialement prévu le 07/02/2026 (terrain fermé)

U12 NIV 2 – FC SEYNOIS / SANARY initialement prévu le 17/01/2026 (terrain fermé)

La Commission décide matchs à jouer au plus tard le 25/04 dernier délai ou un MERCREDI avec accord du club adverse (art. 53) . Merci de nous préciser les horaires rapidement

RECTIFICATIFS CONTROLES FMI U12/U13

RECTIFICATIF affaire N°152 - 55293789 – ET CLARET MONTETY1 / US ST MANDRIER, Champ U13 Niveau 3 / Phase 2 du 10/01/2026

Après vérifications et réclamation de l'US ST MANDRIER, nous vous confirmons la régularisation par la Ligue des licences des joueurs concernés par la décision de réformer le résultat (PV 19 du 27/01/2026 de la Commission Foot Educatif).

Par conséquent, score acquis sur le terrain, **rectification du résultat et annulation de l'amende de 20 € à l' US ST MANDRIER**

RECTIFICATIF affaire N°187 – FC VIDAUBAN 1 / FC RAMATUELLE 2, Champ U13 Niveau 4 / Phase 2 du 14/02/2026

Après vérifications et réclamation du FC RAMATUELLE, nous confirmons qu'en date du 02/12/2025 (PV 13) la Commission Foot Educatif avait donné son accord au FC RAMATUELLE pour faire jouer plus de 3 U12 dans leur équipe U13 N4.

Présentations sur le match FC VIDAUBAN 1/ FC RAMATUELLE 2, **rectification du résultat, score acquis sur le terrain et annulation de l'amende de 20 € induite au FC RAMATUELLE (2^{ème} présentation)**

AMENDES FINANCIERES

Journée du 07/03/2026 FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES = 10 €

U6 – 560995 AC BERTHE à BANDOL
U6 – 582354 TOULON TREMLIN à SIX FOURS
U6 – 582291 AS LA BEUCAIRE à SIX FOURS
U7 – 563800 SC VALOIS à PIGNANS
U7 – 519051 ETS FLASSANS à PIGNANS
U7 – 516999 FC PUGETOIS à ROQUEBRUNE
U7 – 545189 FC US ST TROPEZ à ROQUEBRUNE
U7 – 564138 MISA à ROQUEBRUNE
U8 – 503120 AS ST MAXIMOISE à ST TROPEZ
U8 – 503060 ROQUEBRUNE à ST TROPEZ
U8 – 554245 EFC FREJUS ST RAPHAEL à ST TROPEZ
U9 – 516999 FC PUGETOIS à ST TROPEZ
U9 – 541133 GRIMAUD FC à RC LA BAIE
U9 – 500332 SC COGOLIN à RC LA BAIE
U10 N2 - 553845 AS LES VALLONS à BARJOLS
U10 N3 – 503092 LA LONDE 2 ST.O. à LA LONDE
U10 N3 – 547578 US LA CADIERE 2 à LA CADIERE

Journée du 07/03/2026 FORFAITS / ABSENCES = 10 €

U8 – 522716 FC STE ANASTASIE
U11 N1 et N2 – 553845 AS LES VALLONS à GONFARON
U11 N3 – 545189 FCUS ST TROPEZ à RAMATUELLE
U11 N3 – 548794 LE MUY FC à VIDAUBAN
U10 N3 – 503183 GARDIA CLUB à LA CADIERE
U10 N2 – 582291 AS LA BEUCAIRE à LA VALETTE
U10 N3 – 544898 RC LA BAIE 1 à LORGUES
U10 N3 – 553782 SC DRAGUIGNAN à ST TROPEZ

Journée du 14/03/2026 Absences aux Journées Départementale U11 des clubs labellisés = 50 €

U11 – 554245 EFC FREJUS ST RAPHAEL
U11 – 580844 US VAL D'ISSOLE
U11 – 503322 UA VALETTOISE
U11 – 500352 S.P.C. COGOLINOIS
U11 – 519052 US PRADETANE

RENCONTRES IDEALES

Foot éducatif
U6-U13 (+Fém)



Club Accueil

CONVOCATIONS

10 jours avant (mercredi avant 12H). Envoi aux clubs avec copie district

BRIEFING AVANT RENCONTRE

Vérification de licences

Avec éducateurs et enfants pour rappeler la philosophie : PLAISIR, RESPECT, ENGAGEMENT, TOLERANCE, SOLIDARITE

DEBRIEFING

Avec éducateur via pot de l'amitié
Gouters ou collations pour les enfants fortement recommandés en U6-U9

RETOUR SUR FAL AVANT LE LUNDI

Feuille de match à rentrer dans l'onglet administratif

Pour les U10-U11 Rentrer les scores dans l'onglet Sportif

En U12-U13, vous devez renseigner vos joueurs via la FMI sur les tablettes.

Pour les U6-U9: pour importer plusieurs équipes d'un même club, utiliser des sites comme : https://www.ilovepdf.com/fr/jpg_en_pdf

Club Visiteur

EXTRACTION DES LICENCES

Chaque éducateur doit venir avec la feuille de licences éditées (demander à son responsable technique ou administratif) ou avec l'application foot compagne (on doit y voir le numéro de licences et la photo de chaque joueur)

FEUILLE DE MATCH

En U6-U9 le club doit venir avec la feuille de match déjà remplie. Le club accueil ne fait que dépanner mais il est de votre responsabilité de fournir la feuille de match. Chaque éducateur peut télécharger et la faire imprimer par son club en plusieurs exemplaires sur le site : <https://var.fff.fr/docs/footanimation/>

En U10-U11, les feuilles de match sont à remplir avant les rencontres et à signer après que les scores ne soient remplis.

En U12-U13, vous devez renseigner vos joueurs via la FMI sur les tablettes.

PRÊTS

Jouez votre rôle d'éducateur en appliquant la philosophie : PLAISIR, RESPECT, ENGAGEMENT, TOLERANCE, SOLIDARITE

Contact : Tito FOKY CTD DAP 06 74 29 29 09

Prochaine Réunion mardi 24 mars 2026

Secrétaire : M Romeo PRI